

Adaptation du Plan de Riposte « 2P2R_{COVID-19} » pendant la phase d'ouverture des Frontières

I. Analyse du Contexte :

La Tunisie a initié une stratégie de riposte à la menace pandémique COVID-19 basée sur des fondements scientifiques éclairés par l'évolution des connaissances, tenant compte des expériences des autres pays et prenant en considération les recommandations des institutions spécialisées dont l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et les Centres de prévention et de contrôle des Maladies (CDCs). La politique gouvernementale, qui a concilié entre les impératifs scientifiques et les impératifs de réduction de l'impact socio-économique, s'est caractérisée par une très bonne réactivité (prise de mesures graduellement) et une anticipation dans la prise de ces mesures dès l'enregistrement des 50 premiers cas (fermeture des écoles, interdiction des rassemblements, fermeture des frontières, confinement général).

Une question clé derrière toute stratégie visant à assouplir les restrictions de confinement et à reprendre les activités économiques est de savoir comment éviter une nouvelle propagation du virus SRAS-CoV-2, une fois que le nombre de personnes infectées aura été suffisamment réduit.

Grâce à cette politique, la Tunisie est en passe d'atteindre la maîtrise totale de cette première poussée épidémique du COVID-19, enregistrée dans le pays à partir du 2 mars 2020. En effet, l'évaluation continue de la situation épidémiologique et son évolution favorable a permis au pays d'entreprendre, depuis le 4 mai 2020, un allègement progressif de son dispositif de confinement général. Sept semaines après le passage du confinement général au dispositif de confinement ciblé et progressif, les paramètres de suivi épidémiologique confirment une maîtrise du risque de transmission autochtone et la persistance d'un risque exclusif lié à l'importation des cas. La grande majorité des cas signalés positifs sont des cas importés parmi les voyageurs rapatriés et suivis dans des centres de quarantaine dédiés, trois cas autochtones sporadiques ont été identifiés et sont actuellement pris en charge dans un centre COVID-19.

Se basant sur cette tendance très favorable de maîtrise confirmée et consolidée de cette première vague épidémique, la Tunisie a libéré les déplacements inter-gouvernorats et se prépare à l'ouverture de ses frontières.

Ces décisions d'assouplissement des restrictions de confinement et de reprise des activités économiques s'affrontent à la question de savoir comment éviter une nouvelle propagation du virus SRAS-CoV-2 qui pourrait être générée par la rentrée plus ou moins massive de porteurs de virus.

Le présent document rapporte les principales instructions techniques de veille et de surveillance épidémiologique adaptée à cette nouvelle situation et explique les recommandations applicables aux voyageurs internationaux qui sont en partance pour la Tunisie.

II. Evidences sous-tendant les principales mesures recommandées

- La principale voie de transmission du SARS-COV-2 reste les gouttelettes respiratoires par contact direct. Cependant, le contact indirect avec les surfaces et objets contaminés jouerait également un rôle dans la transmission.
- En l'absence de vaccin et de solutions pharmacologiques, seules les mesures de prévention primaires qui permettent d'éviter le contact avec le virus peuvent être recommandées aux populations. Ces mesures comprennent **la distanciation physique, l'hygiène des mains** et l'hygiène respiratoire avec **utilisation de masques faciaux**, ainsi que d'autres mesures de prévention et de contrôle des infections (par exemple, **nettoyage et désinfection des surfaces et des toilettes**, etc.).
- Il est essentiel de fournir aux voyageurs des informations sur les risques et les symptômes du COVID-19 et des conseils pour éviter de voyager s'ils présentent l'un des symptômes liés au COVID-19.
- Bien que la distanciation physique recommandée de 1,5 à 2,0 mètres ne puisse souvent pas être garantie à bord de différents types de moyens de transport, les prestataires de services de voyage devraient toujours optimiser la distanciation physique dans la mesure du possible (par exemple en laissant un siège vide entre les passagers).
- **L'utilisation d'un masque facial par tous les passagers est fortement conseillée** pour réduire le risque des sujets pré-symptomatiques ou asymptomatiques. Il est à noter que l'utilisation d'un masque facial complète mais ne remplace pas l'application d'autres mesures de protection individuelle et d'hygiène.
- **Une stratégie globale de communication des risques** devrait aussi être mise en place pour informer les voyageurs sur les risques encourus pendant le voyage et sur les responsabilités des voyageurs en ce qui concerne le maintien d'une adhésion ferme à toutes les mesures exigées par les autorités nationales.

III. Principes généraux de la stratégie de veille et de riposte à la phase d'ouverture des frontières :

La stratégie se base sur la triade « Tester, Tracker, Tracer » (TTT), afin de réduire la propagation du virus dans la communauté. Plus particulièrement, cette stratégie s'appuie sur les principes suivants :

- Mettre en place des protocoles sanitaires prenant en considération le profil du voyageur à l'arrivée (tourisme de convenance, tourisme médical, voyage international pour voyage international, résident tunisien à l'étranger ou tunisien rapatrié pour raison sociale) et du pays d'origine (situation épidémiologique du pays) en vue d'empêcher l'introduction du virus au pays ;
- Renforcer le dispositif de détection des cas à tous les points d'entrée du territoire
- Utiliser les applications d'identification des voyageurs, de leur suivi et de tracking
- Renforcer la capacité de testing et de dépistage des cas
- Renforcer le potentiel des équipes de santé, dans toutes les circonscriptions sanitaires, pour assurer le suivi des résidents tunisiens à leur retour dans leurs localités respectives.

Dans ce qui suit, nous présentons les différentes mesures proposées pour maîtriser le risque d'importation du SARS-CoV-2 en Tunisie, pendant la phase de réouverture des frontières.

IV. Les recommandations générales aux voyageurs :

Le but des différentes mesures de prévention destinées aux voyageurs pendant l'épidémie COVID-19 est de réduire :

- Le risque d'importation en provenance des pays touchés
- La transmission entre les voyageurs pendant le voyage

Les mesures générales à appliquer quelle que soit la provenance sont les suivantes :

1. Information des voyageurs sur les mesures de prévention et de quarantaine : mise en quarantaine dans les centres dédiés ou auto-isolement à domicile selon le pays de provenance (voir tableau ci-dessous) « **Carnet du Voyageur** »
2. **Signature d'un engagement** préalable au voyage de respect des mesures de prises par le gouvernement tunisien.
3. Contrôle de tous les voyageurs avant le voyage :
 - **Formulaire de santé** : obligation d'installation de l'application informatique soit à l'embarquement soit à bord et à défaut remplissage de la fiche sanitaire papier
 - Prise de la température avant l'enregistrement
4. Interdiction d'enregistrement de toute personne présentant des symptômes de la COVID-19 tel que recommandé par le règlement sanitaire international.
5. Application des mesures de distanciation physique et port de masque obligatoire durant le voyage
6. Pendant le voyage, si un passager présente des symptômes de la COVID-19 à bord d'un moyen de transport, les mesures suivantes doivent être prises :
 - Le passager doit immédiatement mettre un masque (s'il n'en porte pas déjà un).
 - Le passager doit être isolé à bord jusqu'à son arrivée à destination.
 - Il doit être transféré et pris en charge conformément aux instructions des autorités sanitaires
7. A l'arrivée en Tunisie aux points d'entrée :
 - Dépistage des sujets symptomatiques par la prise de la température,
 - Vérification de la saisie de la fiche sanitaire sur l'application informatique. A défaut remplissage de la fiche sanitaire papier qui sera remise aux agents du contrôle sanitaire aux frontières avant le contrôle police
 - Obligation d'installation des outils informatiques pour le tracking et le tracing

V. Les mesures spécifiques en fonction des pays de provenance :

Les pays sont classés en trois niveaux de risque selon des critères scientifiques et les indicateurs épidémiologiques en utilisant les différentes sources de données communément utilisées par les différentes instances internationales et en se basant sur un indicateur composite prenant en considération les différents indicateurs épidémiologiques suivants :

- Le pourcentage de cas actifs parmi les cas enregistrés :
 - <10% : Niveau faible
 - [10% - 50% [: Niveau moyen
 - ≥ 50% Niveau élevé
- L'incidence cumulée les 14 derniers jours :
 - <10 / 100 000 : Niveau faible
 - [10/ 100 000 et 50/ 100 000 [: Niveau moyen
 - ≥ 50/ 100 000 : Niveau élevé
- La tendance évolutive depuis l'enregistrement du premier cas
 - Vers la baisse : Niveau faible
 - Stationnaire : Niveau moyen
 - Vers la hausse: Niveau élevé
- Les modalités épidémiologiques :
 - Cas sporadiques : niveau faible
 - Clusters de cas : niveau moyen
 - Transmission communautaire : niveau élevé
- Le nombre cumulé de cas depuis le début de l'épidémie

Les principales mesures prises sont résumées dans les tableaux 1 et 2.

a. Pays à risque élevé « zones rouges » Mise en quarantaine obligatoire dans un centre dédié et Exigence d'un test RT-PCR négatif datant de moins de 72 heures à l'embarquement sans dépasser 120 heures à l'arrivée

- Assurer le transport sanitaire de tous les voyageurs depuis le point d'entrée jusqu'au lieu de quarantaine identifié par les autorités
- Examen médical à l'arrivée dans le centre de quarantaine
- Mise en quarantaine pendant 7 jours
- Réalisation d'un prélèvement nasopharyngé pour un test RT-PCR entre J5 et J7 (le résultat sera communiqué à J7).
 - Si le test RT-PCR est négatif : Poursuite de l'autoisolement à domicile jusqu'à J14
 - Si le test RT-PCR est positif : Prise en charge dans un centre COVID-19
- En cas de découverte de 5 cas regroupés parmi les voyageurs d'un même vol :
 - Maintien de tous les voyageurs dans le centre de quarantaine et suivi régulier jusqu'à J14.
 - Refaire un test RT-PCR en cas d'apparition de signes évocateurs de la COVID-19 et systématiquement à 14 jours après l'arrivée en Tunisie
 - En cas de non-respect des conditions de l'autoisolement, avec un contact étroit avec un cas COVID-19, la quarantaine sera maintenue jusqu'à J14 après l'exposition.

b. Pays à risque moyen « zones orange » Mise en quarantaine obligatoire à domicile et Exigence d'un test RT-PCR négatif datant de moins de 72 heures à l'embarquement sans dépasser 120 heures à l'arrivée

- Le transport depuis l'aéroport jusqu'au lieu de résidence sera assuré par le voyageur à sa charge en respectant les mesures barrières
- Autoisolement à domicile pendant 14 jours : tracking, suivi quotidien par des sms et appels téléphoniques
- Réalisation de prélèvement nasopharyngé pour un test RT-PCR en cas d'apparition d'une symptomatologie de la COVID-19 ou sur demande à la charge du voyageur
 - Si le test RT-PCR négatif et sujet symptomatique : poursuivre la quarantaine et contrôler la RT-PCR après 48 heure
 - Si le test RT-PCR est négatif : levée de la quarantaine
 - Si le test RT-PCR est positif : Prise en charge dans un centre COVID-19
 - Si le test RT-PCR est négatif et sujet asymptomatique : levée de la quarantaine

c. Pays à risque faible « zones verte » : seules les mesures générales sont applicables

- Les mesures générales restent obligatoires
- Pas d'exigence d'un test RT-PCR
- Pas de quarantaine
- Il faut appliquer les mesures barrières, de distanciation physique et port de masque

VI. Les mesures spécifiques pour la reprise du tourisme

Les touristes en provenance des zones vertes ne sont pas soumis aux mesures spécifiques et **doivent respecter les mesures générales.**

Un test RT-PCR négatif avant le voyage est obligatoire pour les touristes en provenance des pays des zones orange.

Les mesures suivantes sont à appliquer systématiquement pour les touristes en provenance des zones oranges dès l'arrivée en Tunisie :

- Protocole sanitaire avec un circuit contrôlé y compris le transport depuis le point d'arrivée jusqu'au lieu d'hébergement
- Réalisation de prélèvement nasopharyngé pour un test RT-PCR entre J5 et J7 est obligatoire pour tout touriste désireux prolonger son séjour au-delà de 7 jours
 - Si test RT-PCR négatif : possibilité d'intégrer un circuit ouvert prédéfini
 - Si test RT-PCR positif : intégrer le circuit COVID-19 (public ou privé)

VII. Conclusion :

La Tunisie a opté pour l'ouverture des frontières à partir du 27 Juin 2020. Toutefois, **l'ouverture des frontières entre les pays où la situation épidémiologique est très différente** risque de déclencher une augmentation des cas, un scénario que les responsables sont déterminés à éviter et des mesures de restriction pourraient être envisagées de nouveau.

Compte tenu des caractéristiques du SARS-CoV-2 - y compris le grand nombre de cas asymptomatiques, la stratégie TTT a été adoptée. Cela nécessiterait une augmentation considérable de la capacité de testing parmi les voyageurs considérés comme le groupe à risque élevé pour la Tunisie, de quarantaine (tracking) et le suivi des contacts (contact tracing) en se basant sur des nouvelles approches de traçage numérique.

Cette stratégie devrait aussi être accompagnée par la mise en place des mesures strictes pour le respect des mesures barrières et de distanciation physique.

Des contraintes logistiques et de capacité importantes - allant de la disponibilité de personnel qualifié pour prélever des échantillons précis et les activités de contact tracing et de tracking, au temps requis pour l'analyse en laboratoire et la disponibilité des réactifs - pourraient entraver la généralisation des tests. L'utilisation des applications numériques pourrait aider à améliorer la vitesse et l'efficacité de la stratégie TTT, comme adoptés dans certains pays.

VIII. Annexes :

a. Annexe 1 : les liens utiles :

- i. <https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data/download-todays-data-geographic-distribution-covid-19-cases-worldwide>
- ii. <https://www.cdc.gov/covid-data-tracker/index.html#cases>
- iii. <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/cases-updates/cases-in-us.html>
- iv. <https://www.cdc.gov/covid-data-tracker/index.html#cases>
- v. <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports/>
- vi. <https://www.covidvisualizer.com/>
- vii. <https://infographics.channelnewsasia.com/covid-19/map.html>
- viii. <https://www.worldometers.info/coronavirus/#countries>
- ix. <https://gisanddata.maps.arcgis.com/apps/opsdashboard/index.html#/bda7594740fd40299423467b48e9ecf6>

b. Annexe 2 : Principales recommandations en fonction du niveau de risque pour les voyageurs

Mesures	Verte	Orange	Rouge
Ouverture des frontières	Oui	Oui	Oui
RT-PCR avant la date du voyage	Non	Oui	Oui
Date de la RT-PCR avant le voyage		72H à la date du premier embarquement et sans dépasser 120 H à l'arrivée	72H à la date du premier embarquement et sans dépasser 120 H à l'arrivée
Mise en quarantaine obligatoire	Non	Oui	Oui
Lieu de la quarantaine		A domicile	Centre de quarantaine choisit par le comité de confinement
RT-PCR de contrôle		En cas d'apparition de signes Ou sur demande	Oui systématiquement
Date de la RT-PCR de Contrôle			Entre 5 ^{ème} et 7 ^{ème} jour à partir de la date d'arrivée en Tunisie
Durée de la quarantaine		7 jours : si sujet asymptomatique et RT-PCR négative : levée de la quarantaine si sujet symptomatique : poursuite de la quarantaine J14	14 jours 7 jours dans un centre de quarantaine 7 jours à domicile si RT-PCR négative
La prise en charge de l'hébergement			A la charge du voyageurs quelle que soit la période
La prise en charge de la PCR		A la charge du sujet si demande de la levée de la quarantaine à J7	Le Ministère de la santé

24/06/2020

c. Annexe 3 : Principales recommandations en fonction du niveau de risque pour le tourisme

Mesures	Verte	Orange	Rouge
Ouverture des frontières	Oui	Oui	Non
RT-PCR avant la date du voyage	Non	Oui	
Date de la RT-PCR avant le voyage		72H à la date du premier embarquement et sans dépasser 120 H à l'arrivée	
Cohorting (Sauf ELISA positifs avec anticorps protecteurs)		Oui	
RT-PCR de contrôle		A la demande Et condition indispensable pour quitter le Cohorting	
Date de la RT-PCR de Contrôle		Entre 5 ^{ème} et 7 ^{ème} jour à partir de la date d'arrivée en Tunisie	
La prise en charge de la PCR		A la charge du touriste	
Prise en charge en cas de diagnostic COVID-19 positif	Tourisme médical ou rapatriement sanitaire selon le choix du touriste	Tourisme médical ou rapatriement sanitaire selon le choix du touriste	